

Avis des Sociétés

ETATS FINANCIERS

Unité de Fabrication de Médicaments-UNIMED

Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

La société UNIMED publie ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 1^{er} Août 2025. Ces états sont accompagnés des rapport général et spécial des commissaires aux comptes Mme Abir MATMTI (Conseil Audit Formation-CAF) et M Ahmed Ayadi (Société Général Audit)

Bilan
Au 31 Décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	Notes	2 024	2 023
Actifs non courants			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles		9 138 712	7 352 616
Moins : amortissements		(5 901 997)	(5 249 374)
	IV.1	3 236 715	2 103 242
Immobilisations corporelles		202 965 838	190 200 790
Moins : amortissements		(123 852 719)	(114 145 162)
	IV.2	79 113 119	76 055 628
Immobilisations financières		9 261 548	9 217 893
Moins : provisions		(4 476 066)	(2 529 006)
	IV.3	4 785 482	6 688 887
Total des actifs immobilisés		<u>87 135 316</u>	<u>84 847 757</u>
<u>Total des actifs non courants</u>		<u>87 135 316</u>	<u>84 847 757</u>
Actifs courants			
Stocks		54 103 289	55 350 685
Moins : provisions		(6 525 453)	(5 139 606)
	IV.4	47 577 836	50 211 079
Clients et comptes rattachés		40 473 480	42 458 573
Moins : provisions		(3 819 827)	(2 997 024)
	IV.5	36 653 653	39 461 549
Autres actifs courants		21 859 603	19 088 657
Moins : provisions		(1 479 076)	(1 375 830)
	IV.6	20 380 527	17 712 827
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.7	20 990 637	5 981 336
<u>Total des actifs courants</u>		<u>125 602 653</u>	<u>113 366 791</u>
<u>Total des actifs</u>		<u>212 737 969</u>	<u>198 214 548</u>

Bilan
Au 31 Décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Capitaux propres et passifs	Notes	2 024	2 023
Capitaux propres			
Capital social		32 000 000	32 000 000
Réserves		48 150 025	48 150 025
Résultats reportés		14 087 806	8 505 254
Autres capitaux propres		26 476	51 557
Capitaux propres avant résultat de la période	IV.8	<u>94 264 307</u>	<u>88 706 836</u>
Résultat de l'exercice		18 458 851	5 582 552
<u>Total des capitaux propres après résultat de l'exercice</u>		<u>112 723 158</u>	<u>94 289 388</u>
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts	IV.9	24 911 246	22 157 873
Autres passifs non courants	IV.10	4 309 007	2 024 418
<u>Total des passifs non courants</u>		<u>29 220 253</u>	<u>24 182 291</u>
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	IV.11	22 281 804	29 042 067
Autres passifs courants	IV.12	17 679 688	21 234 847
Autres passifs financiers	IV.13	26 965 328	22 914 225
Concours bancaires	IV.14	3 867 738	6 551 730
<u>Total des passifs courants</u>		<u>70 794 558</u>	<u>79 742 869</u>
<u>Total des passifs</u>		<u>100 014 811</u>	<u>103 925 160</u>
<u>Total des capitaux propres et passifs</u>		<u>212 737 969</u>	<u>198 214 548</u>

Etat de Résultat
Pour l'Exercice clos au 31 Décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2 024	2 023
Produits d'exploitation			
Revenus	V.1	147 675 996	136 002 934
Autres produits d'exploitation	V.2	206 720	150 233
Total des produits d'exploitation		147 882 716	136 153 167
Charges d'exploitation			
Variation stocks des produits finis	V.3	(3 066 564)	1 993 627
Achats d'approvisionnements consommés	V.4	(61 740 698)	(61 382 039)
Charges de personnel	V.5	(20 867 228)	(19 454 352)
Dotations aux amortissements et aux provisions	V.6	(16 563 276)	(15 877 485)
Autres charges d'exploitation	V.7	(12 334 922)	(12 584 883)
Total des charges d'exploitation		(114 572 688)	(107 305 132)
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>33 310 028</u>	<u>28 848 035</u>
Charges financières nettes	V.8	(6 719 008)	(6 695 601)
Produits des placements	V.9	324 221	118 793
Autres gains ordinaires	V.10	394 817	88 269
Autres pertes ordinaires	V.11	(326 249)	(11 328 121)
<u>Résultat des activités ordinaires avant Impôt</u>		<u>26 983 809</u>	<u>11 031 375</u>
Impôt sur les sociétés	V.12	(8 524 958)	(5 448 823)
<u>Résultat des activités ordinaires après impôt</u>		<u>18 458 851</u>	<u>5 582 552</u>
Résultat net de la période		18 458 851	5 582 552

Etat de Flux de Trésorerie
Pour l'Exercice clos au 31 Décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2 024	2 023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		18 458 851	5 582 552
Ajustements pour :			
Amortissements & provisions		16 563 276	15 877 485
Plus ou moins-value sur cession d'Immo.		-	(79 722)
Quote-part des subventions d'investissement		(25 081)	(23 694)
Variation des stocks		1 247 396	(7 374 396)
Variation des créances		1 985 093	(7 397 357)
Variation des autres actifs		(2 770 946)	(1 737 024)
Variation des fournisseurs d'exploitation		(6 760 263)	12 239 891
Variation des autres dettes		(3 501 461)	15 015 460
<u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u>	VI.1	<u>25 196 865</u>	<u>32 103 195</u>
Flux de trésorerie liés à l'investissement			
Décaissements pour acqu. d'imm. Corp & incorp.		(14 551 144)	(12 767 047)
Encaissements suite à la cession d'imm. Corp. & incorp.		-	86 902
Capitalisation des amortissements (Recherches et Développements)		340 451	200 700
Décaissements pour acqu. d'imm. financières		(43 655)	(860 527)
Encaissements des subventions d'investissements		-	40 040
<u>Flux de trésorerie affectés à l'investissement</u>	VI.2	<u>(14 254 348)</u>	<u>(13 299 932)</u>
Flux de trésorerie liés au financement			
Dividendes & autres distributions		-	(15 006 308)
Encaissements d'emprunts		79 419 675	38 860 950
Remboursement d'emprunts		(72 668 899)	(41 866 649)
<u>Flux de trésorerie affectés au (provenant du) financement</u>	VI.3	<u>6 750 776</u>	<u>(18 012 007)</u>
Variation de trésorerie		17 693 293	791 256
Trésorerie au début de la période		(570 394)	(1 361 650)
Trésorerie à la clôture de la période		17 122 899	(570 394)

I. Présentation de la société

La société « UNIMED SA » est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Son capital s'élève au 31 décembre 2024 à 32.000.000 DT divisé en 32.000.000 actions de valeur nominale de 1 DT chacune.

Créée en 1989, la société « UNIMED SA » opère dans le secteur de l'industrie pharmaceutique, et se spécialise particulièrement dans les produits stériles : les préparations injectables, les collyres destinés à une application ophtalmique et les solutions de perfusions.

Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. Son siège social est sis à la zone industrielle Kalaa Kébira - Sousse.

Sur le plan fiscal, la société « UNIMED SA » est soumise aux règles du droit commun.

II. Faits marquants de l'exercice

Les principaux faits et événements ayant marqué l'exercice 2024 sont :

- L'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2024 a décidé de ne pas distribuer des dividendes et d'affecter la totalité du résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qui s'élève à 5.582.552 DT au niveau des résultats reportés.
- La société a contracté au cours de 2024 les emprunts suivants :

	Taux d'intérêt	Nombre d'échéances	Période de grâce	Total au 31/12/2024	Échéance à + 1 an
Amen Bank 0,84mDT	TMM + 1,50%	84 mois	23 mois	840 000	840 000
Amen Bank 8,2mDT	TMM + 1,50%	84 mois	23 mois	8 200 000	8 200 000
Contrat Leasing 593050	11,62%	36 mois		1 673 944	1 084 518
Contrat Leasing 593060	11,62%	36 mois		217 114	142 631

III. Principes, Règles et Méthodes Comptables

La comptabilité générale de la société « UNIMED SA » est informatisée, le traitement informatique permet la saisie des écritures comptables et l'édition des balances, journaux et grands livres.

Les présents états financiers de la société « UNIMED SA » ont été arrêtés conformément aux normes comptables tunisiennes telles que prévues par la Loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ; et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement) ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière. Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 ont été préparés par référence aux mêmes principes et méthodes comptables utilisés dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

III.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinars tunisien.

III.2 Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent au niveau des actifs non courants pour leurs coûts d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Concessions, brevets & licences	20%
- Logiciels	33%
- Constructions	5%
- Matériels et outillages industriels	15%
- Matériels de transport	20%
- Matériels informatiques	33%
- Installations générales, agencements et aménagements	15%

Il est à signaler, en outre, que la société procède à l'amortissement accéléré de son matériel et outillage industriel en multipliant par 2 le taux d'amortissement linéaire de 15%. Ce mode, admis par ailleurs fiscalement (article 12 du code de l'IRPP & de l'IS), est motivé par le fait que le matériel concerné fonctionne à 3 équipes.

III.3 Stocks

Les stocks se composent comme suit :

- Matières premières, articles de conditionnement, produits en cours de fabrication et produits finis : Cette catégorie est valorisée au coût selon la méthode de l'inventaire permanent ;
- Les matières premières et articles de conditionnement sont valorisés à leur coût d'achat hors taxes récupérables majoré par les frais accessoires d'achats ;
- Les produits finis et semi -finis sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur nette de réalisation et le coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les pièces de rechange et consommables : Ces stocks sont valorisés au coût selon la méthode de l'inventaire permanent. Ils sont évalués au coût moyen pondéré ;

Politique de provision des stocks :

Les éléments constituant une dépréciation des stocks sont détaillés comme suit :

- Les matières premières, articles de conditionnement, produits finis et semi-finis dont le statut est bloqué ;
- Les matières premières, articles de conditionnement, produits finis et semi-finis périmés
- Les retours clients et les pièces de rechange qui sont obsolètes et ce, après confirmation du service maintenance ;
- Le taux de la provision est à 100% suite aux dépréciations réversibles ; et
- En cas de dépréciation irréversible, un état détaillé des stocks concernés doit être approuvé par la direction générale et fera l'objet d'un PV de destruction/ mise en rebut dûment établi par un huissier notaire en présence de deux agents du bureau de contrôle des impôts. Sur la base dudit PV, la perte pour dépréciation est comptabilisée.

III.4 Emprunts

Les emprunts figurent aux passifs du bilan pour la partie débloquée sous la rubrique « passifs non courants », la partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

III.5 Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III.6 Les frais préliminaires et charges à répartir

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures à l'introduction en bourse et ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date de ladite introduction en bourse avec un délai maximal de cinq ans, à partir de leur engagement.

III.7 Politique de provision pour dépréciation des créances douteuses

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier.

Les créances irrécouvrables sont des pertes de l'exercice et doivent faire l'objet d'un PV de carence dûment établi par un huissier notaire et ce pour les créances locales. Sur présentation du PV de carence, le cas échéant, les pertes sont comptabilisées suite à une approbation de la DG.

Les créances litigieuses sont à provisionner à 100%.

Les créances douteuses doivent faire l'objet d'une provision sous réserve de l'approbation de la DG. Le taux de provision est déterminé en fonction de l'antériorité de la créance par rapport à sa date d'échéance comme suit :

- Les créances non mouvementées entre 1 an et 2 ans à partir de leurs dates d'échéance : à provisionner de 20% ;
- Les créances non mouvementées entre 2ans et 3ans à partir de leurs dates d'échéance : à provisionner de 50% ;
- Toutes créances non mouvementées entre 3 ans et 4 ans à partir de leurs dates d'échéance : à provisionner de 80% ;
- Au- delà de 4 ans à partir de la date d'échéance : à provisionner de 100%.

L'estimation des éventuelles provisions pour dépréciation est effectuée sur la base d'un état détaillé des créances douteuses adressé par la direction financière de la société à la direction juridique qui donne un avis motivé sur le sort de chaque créance. La nécessité ou non de constituer des provisions est du ressort la direction générale.

III.8 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. Celle-ci peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

III.9 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

III.10 Comptabilisation des revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société et des taxes collectées pour le compte de l'Etat.

III.11 Les règles de prises en compte des gains et des pertes de change

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées en appliquant :

- Pour les ventes : le taux de change figurant sur les documents douaniers ;
- Pour les achats de biens : le taux de change figurant sur les documents douaniers ;
- Pour les achats de services, règlements et encaissements : le taux de change du jour de l'opération.

A la date de clôture de l'exercice, les actifs et les passifs monétaires courants sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les pertes et gains de change en résultant sont constatés en résultat de l'exercice.

III.12 Règles de classification et méthode d'évaluation des placements

1. Classification

Les placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pour plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Les placements à long terme

a- Les titres de participation : Il s'agit des titres détenus dans l'intention de conservation durable en vue d'exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales.

b- Les titres immobilisés : Il s'agit des titres autres que les titres de participation que l'entreprise a l'intention de conserver durablement notamment pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue période ainsi que les titres dont la conservation durable est subie plutôt que voulue sous l'effet de contraintes juridiques.

2. Evaluation

Les placements à court terme

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat sur les titres cotés très liquides. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Les placements à long terme

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, la société prend en compte plusieurs facteurs tels que la valeur du marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

III.13 Règles de traitement des frais de recherche et développement

Les états financiers de la société « UNIMED SA » sont établis selon les dispositions des Normes Comptables Tunisiennes, notamment, les dispositions de la NCT20. Selon le §16 de cette norme, les frais de recherche sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont généralement constatés en charges sauf en cas de respect de cinq conditions cumulatives au moment de leur engagement (§20 et §21 de la NCT 20). Parmi ces conditions figure la démonstration de l'existence d'un marché pour le produit en question.

La capitalisation des frais de recherche et développement est faite sur la base des données analytiques.

L'amortissement des frais de recherche et développement est fait selon un mode linéaire et au taux de 20%.

III.14 Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Le management de la société n'a identifié aucun événement survenu entre la date de clôture de la période et la date de publication des états financiers et qui est lié à des conditions existantes à la date de clôture et qui peut entraîner une modification importante des actifs ou des passifs de la société ou qui risque d'entraîner des répercussions importantes sur ses activités futures

IV. Notes relatives au bilan

IV.1 Immobilisations incorporelles (En DT)

Les immobilisations incorporelles nettes totalisent au 31 décembre 2024 un montant de 3.236.715 DT contre 2.103.242 DT au 31 décembre 2023. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2024	Déc. 2023
Logiciels	1 094 059	1 047 361
Sites Web	46 549	46 549
Concessions, marques, brevets et licences	4 739 336	4 642 053
Dépenses en recherche et développement	3 258 768	1 616 653
Total immobilisations incorporelles	9 138 712	7 352 616
Amortissements des immobilisations incorporelles	(5 901 997)	(5 249 374)
Total immobilisations incorporelles nettes	3 236 715	2 103 242

IV.2 Immobilisations corporelles (En DT)

Le solde net des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2024 à 79.113.119 DT contre 76.055.628 DT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2024	Déc. 2023
Terrains	4 222 771	4 222 771
Constructions	10 923 134	8 715 021
Inst. Gén. Agc. & Amg. Divers	18 674 146	16 704 698
Matériel industriel	101 156 513	98 601 751
Outillage industriel	5 768 658	3 085 805
Matériel de conditionnement	760 990	760 990
Matériel de transport	11 064 798	8 889 930
Mobilier & matériel de bureau	1 538 817	1 482 205
Matériel informatique	2 243 002	2 165 581
Immobilisations corporelles en cours	46 613 009	43 891 987
Avances aux fournisseurs d'immobilisations	-	1 680 051
Total immobilisations corporelles	202 965 838	190 200 790
Amortissements des immobilisations corporelles	(123 852 719)	(114 145 162)
Total immobilisations corporelles nettes	79 113 119	76 055 628

Tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles

En Dinar Tunisien	Valeurs Brutes				Amortissements & Provisions				VCN	
	31/12/2023	Acquisitions	Reclasse - ments	31/12/2024	31/12/2023	Dotations	Capitalisation des Dot aux Amts	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024
Logiciels	1 047 361	46 698	-	1 094 059	(670 388)	(149 510)		(819 898)	376 973	274 161
Sites Web	46 549	-	-	46 549	(34 196)	(3 340)		(37 536)	12 353	9 013
Concessions, marques, brevets et licences	4 642 053	97 283	-	4 739 336	(4 003 838)	(230 836)		(4 234 674)	638 215	504 662
Dépenses en R&D	1 616 653	1 642 115	-	3 258 768	(540 952)	(268 937)		(809 889)	1 075 701	2 448 879
Immobilisations incorporelles	7 352 616	1 786 096	-	9 138 712	(5 249 374)	(652 623)	85 762	(5 901 997)	2 103 242	3 236 715
Terrains	4 222 771	-	-	4 222 771	-	-	-	-	4 222 771	4 222 771
Constructions	8 715 021	2 208 113	-	10 923 134	(6 446 842)	(422 705)	-	(6 869 547)	2 268 179	4 053 587
Inst. Gén. Agc. & Amg. Divers	16 704 698	1 969 448	-	18 674 146	(13 483 753)	(1 028 227)	-	(14 511 980)	3 220 945	4 162 166
Matériels industriel	98 601 751	2 554 762	-	101 156 513	(81 042 387)	(6 775 485)	-	(87 817 872)	17 559 364	13 338 641
Outillage industriel	3 085 805	2 682 853	-	5 768 658	(2 547 152)	(287 090)	-	(2 834 242)	538 653	2 934 416
Matériel de conditionnement	760 990	-	-	760 990	(734 419)	(26 571)	-	(760 990)	26 571	-
Matériel de transport	8 889 930	2 174 868	-	11 064 798	(6 971 419)	(814 466)	-	(7 785 885)	1 918 511	3 278 913
Mobilier & matériel de bureau	1 482 205	56 612	-	1 538 817	(1 189 899)	(101 711)	-	(1 291 610)	292 306	247 207
Matériel informatique	2 165 581	77 421	-	2 243 002	(1 729 291)	(251 302)	-	(1 980 593)	436 290	262 409
Immobilisations corporelles en cours	43 891 987	2 721 022	-	46 613 009	-	-	-	-	43 891 987	46 613 009
Avances aux fournisseurs d'immobilisations	1 680 051		(1 680 051)	-	-	-	-	-	1 680 051	-
Immobilisations corporelles	190 200 790	14 445 099	(1 680 051)	202 965 838	(114 145 162)	(9 707 557)	254 687	(123 852 719)	76 055 628	79 113 119
Total Général	197 553 406	16 231 195	(1 680 051)	212 104 550	(119 394 536)	(10 360 180)	340 449	(129 754 716)	78 158 870	82 349 834

IV.3 Immobilisations financières (En DT)

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2024 à 4.785.482 DT contre 6.688.887 DT au 31 décembre 2023 et elles sont détaillées comme suit :

Désignation	Déc. 2024	Déc. 2023
Titres "Société Promochimica" (*)	7 762 600	7 762 600
Titres "Société Nippomed"	749 970	749 970
Emprunt obligataire national	20 000	20 000
Titres immobilisés – droit de propriété	500	500
Dépôts & cautionnements	728 478	684 823
Total immobilisations financières brutes	9 261 548	9 217 893
Provisions pour dépréciation des immo fin	(4 476 066)	(2 529 006)
Total immobilisations financières nettes	4 785 482	6 688 887

(*) La société « UNIMED SA » détient une participation de 17,51% dans le capital de la société Promochimica provisionnée à concurrence de 3.881.300 DT.

IV.4 Stocks (En DT)

Le solde net des stocks s'élève à 47.577.836 DT au 31 décembre 2024 contre 50.211.079 DT au 31 décembre 2023. Les stocks sont détaillés comme suit :

Désignation	Déc. 2024	Déc. 2023
Matières premières	19 590 120	20 708 695
Conditionnements	13 143 196	12 179 847
Encours en sous-traitance	270 816	318 858
Produits finis en sous-traitance	205 608	911 925
Encours	3 098 866	3 890 304
Produits finis	7 801 993	9 031 166
Pièces de rechange	7 379 299	6 919 444
Réactifs Laboratoires	1 035 129	872 364
Stock Consommable	576 660	518 082
Filtres	1 001 602	-
Total des stocks bruts	54 103 289	55 350 685
Provisions pour dépréciation des stocks MP et AC	(3 674 364)	(3 344 566)
Provisions pour dépréciation des stocks PF et PSF	(1 522 706)	(1 065 134)
Provisions pour dépréciation des stocks PDR	(104 866)	(142 365)
Provisions pour dépréciation des stocks encours	(1 223 517)	(587 541)
Total des stocks nets	47 577 836	50 211 079

IV.5 Clients et comptes rattachés (En DT)

Le solde net des clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2024 à 36.653.653 DT contre 39.461.549 DT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2024	Déc. 2023
Clients ordinaires locaux	13 957 446	10 991 088
Clients ordinaires étrangers	20 412 087	26 845 403
Clients, douteux ou litigieux	3 820 176	2 997 024
Valeurs à l'encaissement	2 283 771	1 625 058
Total des comptes clients bruts	40 473 480	42 458 573
Provisions pour dépréciation des créances	(3 819 827)	(2 997 024)
Total des comptes clients nets	36 653 653	39 461 549

IV.6 Autres actifs courants (En DT)

Le solde net des autres actifs courants s'élève au 31 décembre 2024 à 20.380.527 DT contre 17.712.827 DT au 31 décembre 2023. Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2024	Déc. 2023
Fournisseurs avances & acomptes	4 219 416	7 415 098
Fournisseurs, créances sur emballages à rendre	3 470	3 470
Personnel, avances & acomptes	369 687	352 272
Etat, impôts & taxes - Actifs	12 025 613	6 391 777
Etat, saisie provisoire	970 389	970 389
Débiteurs divers	3 898 252	3 387 792
Charges constatées d'avance	157 878	352 665
Charges à répartir	149 919	149 919
Produits à recevoir	64 979	65 275
Total autres actifs courants	21 859 603	19 088 657
Provisions pour dépréciation des débiteurs divers	(1 479 076)	(1 375 830)
Total autres actifs courants nets	20 380 527	17 712 827

(*) La rubrique « Débiteurs divers » englobe une avance en compte courant de la société « Promochimica » pour un montant de 1.010.065 DT qui est estimée non récupérable et qui n'a pas fait l'objet d'une provision pour dépréciation à ce titre.

IV.7 Liquidités et équivalents de liquidités (En DT)

Le solde des liquidités et équivalents de liquidités s'élève au 31 décembre 2024 à 20.990.637 DT contre 5.981.336 DT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2024	Déc. 2023
Emprunt National	500 000	500 000
Placements à terme	10 000 000	-
Placement courants	116	116
Blocage / Déblocage	92 379	62 531
Banques en DT	4 285 566	601 005
Banques en devises	6 104 138	4 805 403
CCP et e-dinars	1 575	1 575
Caisse	6 863	10 706
Total liquidités et équivalents de liquidités	20 990 637	5 981 336

IV.8 Capitaux propres (En DT)

Le solde des capitaux propres s'élève au 31 décembre 2024 à 112.723.158 DT contre 94.289.388 DT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2024	Déc. 2023
Capital	32 000 000	32 000 000
Réserves légales	3 200 000	3 200 000
Réserves statutaires	2 777 847	2 777 847
Réserves libres	26 998 011	26 998 011
Réserves spéciales de réinvestissement	7 086 040	7 086 040
Réserves de Réévaluation	8 088 127	8 088 127
Résultats reportés	14 087 806	8 505 254
Subventions d'investissement	26 476	51 557
Total des capitaux propres avant résultat	94 264 307	88 706 836
Résultat net de l'exercice	18 458 851	5 582 552
Total des capitaux propres avant affectation	112 723 158	94 289 388

() En application de la loi n°56 du 27 décembre 2018 relative à l'institution du régime de la réévaluation légale des bilans pour les sociétés industrielles, la société « UNIMED SA » a réévalué les éléments d'actifs corporels immobilisés, autres que les terrains et les bâtiments, selon leur valeur réelle, ne dépassant pas la valeur obtenue après réévaluation du prix d'acquisition ou de revient selon les indices fixés par le décret N°71 du 28 octobre 2019. L'écart de réévaluation est inscrit dans un compte spécial de réévaluation non distribuable pour un montant de 8.088kDT. L'amortissement excédentaire est à constater sur une période de 5 ans qui a commencé en 2020.*

Le résultat par action se présente comme suit :

Désignation	Déc. 2024	Déc. 2023
Résultat net	18 458 851	5 582 552
Nombre d'actions moyen pondéré	32 000 000	32 000 000
Résultat par action (DT)	0,577	0,174

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital social	Réserve légale	Réserves de réinvestissement	Autres réserves	Réserves de Réévaluation	Résultat de l'exercice	Subvention d'investissement	Total des CP avant affectation
Situation au 31 décembre 2023	32 000 000	3 200 000	7 086 040	38 281 112	8 088 127	5 582 552	51 557	94 289 388
Affectation en réserves et résultats reportés	-	-	-	5 582 552	-	(5 582 552)	-	-
Dividendes distribués (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Résorption des subventions d'investissement (2)	-	-	-	-	-	-	(25 081)	(25 081)
Réserves de Réévaluation	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat au 31 décembre 2024	-	-	-	-	-	18 458 851	-	18 458 851
Situation au 31 décembre 2024	32 000 000	3 200 000	7 086 040	43 863 664	8 088 127	18 458 851	26 476	112 723 158

(1) L'AGO du 28 juin 2024 a décidé la non-distribution de dividendes au titre de l'exercice 2023.

(2) Le détail de la subvention d'investissement se présente comme suit :

Nature	Donneur	Etendue	QP inscrite au résultat 2023 et antérieur	QP inscrite au résultat 2024	Valeur au 31/12/2024	Conditions non remplies
ITP 2022	Ministère de l'industrie	35 211	11 736	11 736	11 739	Néant
ITP 2023	Ministère de l'industrie	40 040	11 958	13 345	14 737	Néant
Total Général		75 251	23 694	25 081	26 476	

IV.9 Emprunts (En DT)

Le solde des emprunts à long terme s'est élevé au 31 décembre 2024 à 24.911.246 DT contre un solde au 31 décembre 2023 de 22.157.873 DT. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Déc. 2024	Déc. 2023
Emprunt - AB	23 567 046	21 825 890
Emprunt - Leasing	1 344 200	331 983
Total Emprunts	24 911 246	22 157 873

IV.10 Autres passifs non courants (En DT)

Les passifs non courants sont constitués par la provision pour des risques divers qui s'élève à 4.309.007 DT au 31 décembre 2024 contre 2.024.418 DT au 31 décembre 2023.

IV.11 Fournisseurs et comptes rattachés (En DT)

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2024 à 22.281.804 DT contre 29.042.067 DT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2024	Déc. 2023
Fournisseurs d'exploitation locaux	3 899 739	8 183 858
Fournisseurs locaux, effets à payer	699 954	1 076 036
Fournisseurs, factures non parvenues	8 699 626	7 238 641
Fournisseurs d'exploitation étrangers	8 780 629	12 283 809
Fournisseurs étrangers, paiements en cours	155 778	155 778
Fournisseurs étrangers, actualisation à la clôture	46 078	103 945
Total des dettes fournisseurs	22 281 804	29 042 067

IV.12 Autres passifs courants (En DT)

Le solde des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2024 à 17.679.688DT contre 21.234.847 DT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2024	Déc. 2023
Personnel & comptes rattachés	2 246 246	847 531
Etat, impôts & taxes	11 322 874	6 220 604
Actionnaires, dividendes à payer	19 017	19 017
Sécurité sociale	1 544 408	1 494 736
Charges à payer	2 335 839	12 628 614
Produits perçus d'avance	132 140	23 702
Créditeurs divers	79 164	643
Total des autres passifs courants	17 679 688	21 234 847

IV.13 Autres passifs financiers (En DT)

Le solde des autres passifs financiers s'élève au 31 décembre 2024 à 26.965.328 DT contre 22.914.225 DT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2024	Déc. 2023
Échéances à moins d'un an, AB	7 298 845	6 797 061
Échéances à moins d'un an, UBCI leasing	878 841	273 589
Échéances à moins d'un an, BH	-	956 925
Crédits à court terme	18 370 431	14 523 137
Intérêts courus	417 211	363 513
Total des autres passifs financiers	26 965 328	22 914 225

IV.14 Concours bancaires (En DT)

Le solde des concours bancaires s'élève au 31 décembre 2024 à 3.867.738 DT contre 6.551.730 DT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2024	Déc. 2023
UIB Dinars	463 899	687 750
Amen Bank Dinars	2 961 277	3 105 665
BH Dinars	-	1 616 965
UBCI Dinars	442 562	1 141 350
Total des concours bancaires	3 867 738	6 551 730

V. Notes relatives à l'état de résultat

V.1 Revenus (En DT)

Les revenus se sont élevés au 31 décembre 2024 à 147.675.996 DT contre 136.002.934 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	2 024	2 023
Ventes à l'export	51 489 021	63 613 957
Ventes locales	96 186 975	72 388 977
Total revenus	147 675 996	136 002 934

V.2 Autres produits d'exploitation (En DT)

Les autres produits d'exploitation se sont élevés au 31 décembre 2024 à 206.720 DT contre 150.233 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	2 024	2 023
Quote-part des subventions d'investissement	25 081	23 694
Autres produits d'exploitation	181 639	126 539
Total autres produits d'exploitation	206 720	150 233

V.3 Variation des stocks des produits finis et encours (En DT)

Les stocks de produits finis et encours ont connu une variation positive de 3.066.564 DT au 31 décembre 2024 contre une variation négative de 1.993.627 DT au 31 décembre 2023.

V.4 Achats d'approvisionnements consommés (En DT)

Les achats d'approvisionnements consommés se sont élevés au 31 décembre 2024 à 61.740.698 DT contre 61.382.039 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	2 024	2 023
Matières premières	31 185 806	29 908 760
Articles de conditionnement	23 761 238	22 544 639
Fournitures de conditionnement	190 417	207 275
Fournitures et outillage de Laboratoires	347 428	358 391
Fournitures hygiéniques	12 665	54 852
Produits d'entretien	16 391	52 604
Fournitures de bureau	21 391	88 894
Autres approvisionnements	2 812 628	2 363 219
Variation de stocks	(141 151)	2 049 195
Vêtements de travail	233 268	53 522
Energies (eau, électricité, gaz, carburant)	3 300 617	3 700 688
Total achats d'approvisionnements consommés	61 740 698	61 382 039

V.5 Charges de personnel (En DT)

Les charges de personnel se sont élevées au 31 décembre 2024 à 20.867.228 DT contre 19.454.352 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	2 024	2 023
Salaires & compléments de salaires	17 336 438	16 398 545
Charges sociales légales	3 483 661	3 010 279
Autres charges sociales	47 129	45 528
Total charges de personnel	20 867 228	19 454 352

V.6 Dotations aux amortissements et aux provisions (En DT)

Les dotations aux amortissements et aux provisions se sont élevées au 31 décembre 2024 à 16.563.276 DT contre 15.877.485 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	2 024	2 023
Dot. Amort. des immobilisations incorporelles	566 861	612 641
Dot. Amort. des immobilisations corporelles	9 452 870	9 382 491
Dot. Résorption Charges à répartir	-	49 973
Dot / Rep sur Prov. pour dépréciation des créances	822 803	1 880 641
Dot. Prov. pour dépréciation des autres actifs	103 246	295 141
Dot. Prov. pour dépréciation des stocks	1 385 847	1 304 260
Dot. Prov. pour dépréciation immobilisations financières	1 947 060	2 057 001
Dot. Prov. pour risques et charges	2 284 589	295 337
Total dotation aux amortissements et provisions	16 563 276	15 877 485

V.7 Autres charges d'exploitation (En DT)

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 31 décembre 2024 à 12.334.992 DT contre 12.584.883 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	2 024	2 023
Loyers	247 675	258 562
Entretien & réparation	2 067 216	2 209 540
Assurances	1 406 718	1 492 360
Etudes & services extérieurs	2 391 759	2 702 520
Honoraires	1 208 078	691 254
Transports	891 019	1 282 508
Frais postaux et de télécom.	67 389	77 404
Services bancaires	542 845	420 413
Missions, réceptions, voyages	978 917	1 306 605
Relations publiques	1 471 328	1 019 560
Dons	50 450	96 104
Jetons de présence	150 000	150 000
Droits, impôts & taxes	861 528	878 053
Total autres charges d'exploitation	12 334 922	12 584 883

V.8 Charges financières nettes (En DT)

Les charges financières nettes se sont élevées au 31 décembre 2024 à 6.719.008 DT contre 6.695.601 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	2 024	2 023
Intérêts sur emprunts	6 159 144	5 466 187
Intérêts des autres opérations de financement	641 552	713 084
Intérêts des comptes courants	97 869	39 249
Différence de change	(179 557)	477 081
Total charges financières nettes	6 719 008	6 695 601

V.9 Produits des placements (En DT)

Les produits des placements se sont élevés au 31 décembre 2024 à 324.221 DT contre 118.793 DT au 31 décembre 2023. Ces produits se rattachent à des produits sur placements courants.

V.10 Autres gains ordinaires (En DT)

Les autres gains ordinaires se sont élevés au 31 décembre 2024 à 394.817 DT contre 88.269 DT au 31 décembre 2023. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	2 024	2 023
Plus-value de cession d'immobilisations	-	83 974
Produits divers ordinaires	394 817	4 295
Total autres gains ordinaires	394 817	88 269

V.11 Autres pertes ordinaires (En DT)

Les autres pertes ordinaires se sont élevées au 31 décembre 2024 à 326.249 DT contre 11.328.121 DT au 31 décembre 2023. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	2 024	2 023
Autres pertes ordinaires	109 592	157 249
Amendes et pénalités	216 657	11 170 872
Total autres pertes ordinaires	326 249	11 328 121

V.12 Impôt sur les sociétés (En DT)

L'impôt sur les sociétés s'est élevé au 31 décembre 2024 à 8.524.958 DT contre 5.448.823 DT au 31 décembre 2023. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	2 024	2 023
Impôt sur les sociétés	6 819 967	4 564 345
Contribution sociale solidaire	1 022 995	884 478
Contribution conjoncturelle à l'Etat	681 996	-
Total impôt sur les sociétés	8 524 958	5 448 823

VI. Notes sur l'état de flux de trésorerie

Pour la détermination de la variation de la trésorerie, la société a choisi le modèle autorisé pour la présentation du flux de trésorerie et ce, conformément à la norme comptable générale. Les différentes variations sont les suivantes :

VI.1 Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Les flux provenant de l'exploitation ont dégagé un excédent de 25.196.865 DT et sont retracés par les variations des postes du bilan, les encaissements et décaissements des placements courants et l'ajustement du résultat de l'exercice par les dotations aux amortissements et aux provisions et la quote-part des subventions d'investissement.

VI.2 Flux de trésorerie liés à l'investissement

Les flux affectés à l'investissement ont dégagé un déficit de 14.254.348 DT et se détaillent comme suit :

- Décaissements pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 14.551.144 DT ;
- Capitalisation des amortissements pour 340.451DT ;
- Décaissements pour l'acquisition d'immobilisations financières de 43.665 DT constituées principalement par des cautionnements ;

VI.3 Flux de trésorerie liés au financement

Les flux affectés au financement ont dégagé un excédent de 6.750.776 DT et se détaillent comme suit :

- Remboursements d'emprunts bancaires et leasing à hauteur de 72.668.899 DT ;
- Encaissement relatif à l'obtention de nouveaux crédits pour 79.419.675 DT ;

VII. Autres notes complémentaires

VII. 1 Identification des parties liées

Les parties liées à la société UNIMED sont les suivantes :

- La société ISSIS SUARL
- La société INOX MED SARL
- La société SMB SARL
- La société SARRAHUILES SA
- La société UNIREST SARL
- La société SENAMED SARL
- La société CLEAN ROOM PROJECT
- La société PROMOCHIMICA
- La société Ridha & Ridha
- La société MEDPACK
- La société NIPPOMED
- Mr Lotfi CHARFEDDINE

VII.2 Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées survenues en 2024 sont détaillées ci-après :

- Dans le cadre du financement de la pénalité douanière pour un montant global de 2.392.657 DT condamnant solidairement les sociétés « UNIMED SA » et la société sœur « Sarra Huiles », la société « UNIMED SA » a accordé en 2023 un prêt en compte courant associé à la société « Sarra Huiles » de 1.900.884 DT. Le compte courant associé « Sarra Huiles » affiche un solde au 31 décembre 2024 de 2.039.958 DT y compris les intérêts.
- La société « UNIMED SA » a signé en date du 02 janvier 2018 avec M. Lotfi Charfeddine, un contrat de location d'un dépôt objet du lot 14 du TF 40017, d'une contenance de 619 m² et situé à la Zone Industrielle Kalâa Kebira. Cette location est consentie pour une période de trois années consécutives, commençant le 01 janvier 2018 et finissant le 31 décembre 2020, et a été renouvelée par tacite reconduction le 01 janvier 2021, et moyennant un loyer mensuel de 3.500 H.TVA.
La charge de location enregistrée chez la société « UNIMED SA », au 31 décembre 2024, s'élève à 42.000 DT HTVA ;
- La convention de prestation de service avec la société « Inox Med » a pour objet d'assurer à la société « UNIMED SA » la mission d'entretien et de rénovation de ses installations, selon les règles et les normes professionnelles, en respectant les consignes et les délais fixés par la société « UNIMED SA » pour chaque mission.

Cette convention a une durée d'une année à compter de la date de sa signature, et elle est renouvelable tacitement sauf dénonciation de l'une des deux parties, un mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception ou contre décharge.

Cette convention a été initialement signée le 26 mai 2011 et renouvelée depuis. Le montant facturé à la société « UNIMED SA » au titre de l'exercice 2024 s'élève à 480.755 DT.
- La convention de prestation de service avec la société « CLEAN ROOM PROJECT » a pour objet d'assurer à la société « UNIMED SA » l'exécution de divers travaux d'aménagement, au niveau de ses salles blanches, selon les règles et les normes professionnelles, en respectant les consignes et les délais fixés par la société « UNIMED SA » pour chaque mission.

Cette convention a une durée d'une année à compter de la date de sa signature, et elle est renouvelable tacitement sauf dénonciation de l'une des deux parties, un mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception ou contre décharge.

La convention a été initialement signée le 25 mai 2017 et renouvelée depuis. Le montant facturé à la société « UNIMED SA » au titre de l'exercice 2024 s'élève à 80.900 DT.

- La société « UNIMED SA » a conclu en date du 01 janvier 2016 avec la société « SENA MED », une convention en vertu de laquelle la société « SENA MED » s'engage à fournir à la société « UNIMED SA », des prestations de promotion et d'information médicale de ses produits médicamenteux sur le territoire tunisien. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 26 février 2022, portant le montant des honoraires de 10.000 DT HTVA par mois à 13.000 DT HTVA par mois.

Le montant facturé à la société « UNIMED SA » au titre de l'exercice 2024 s'élève à 156.000 DT HTVA. Par ailleurs, la prime des délégataires facturée à la société « UNIMED » s'élève au 31 décembre 2024 à 41.586 DT.

- La société « UNIMED SA » a accordé en 2024 un prêt en compte courant associé à la société « Promochimica » de 48.483 DT. Le compte courant associé « Promochimica » affiche un solde au 31 décembre 2024 de 1.010.065 DT ;
- La société « UNIMED » a conclu en date du 12 février 2009 avec la société « SMB », une convention de prestation de service à travers de laquelle, la société « SMB » a pour objet d'assurer à la société « UNIMED SA » la mission de réalisation de divers travaux d'extension et d'aménagement de ses locaux, selon les règles et les normes professionnelles, en respectant les consignes et les délais fixés par la société « UNIMED SA » pour chaque mission.

Cette convention a une durée d'une année à compter de la date de sa signature, et elle est renouvelable tacitement sauf dénonciation de l'une des deux parties, un mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception ou contre décharge.

Cette convention a été signée en le 12 février 2009 et renouvelée depuis. Le montant facturé à la société « UNIMED SA » au titre de l'exercice 2024 s'élève à 221.032 DT.

- La société « UNIMED SA » a conclu en date du 04 juin 2011 avec la société « UNIREST », une convention en vertu de laquelle la société « UNIREST » s'engage à fournir à la société « UNIMED SA », des prestations de restauration de son personnel.

Cette convention a une durée d'une année à compter de la date de sa signature, et elle est renouvelable tacitement sauf dénonciation de l'une des deux parties, un mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception ou contre décharge. Cette convention a été signée en le 04 juin 2011 et renouvelée depuis.

La société « UNIMED SA » s'engage à ce que les locaux mis à la disposition de la société « UNIREST » soient conformes aux standards et aux règles d'hygiène et de sécurité, à fournir à la société « UNIREST » tout le matériel électroménager et les batteries de cuisine nécessaires à sa mission, à fournir également tout le nécessaire de service à l'instar des plateaux, assiettes et couverts et enfin, à aménager le réfectoire.

Le montant facturé à la société « UNIMED SA » au titre de l'exercice 2024 s'élève à 495.350 DT HTVA ;

- La société « UNIMED SA » s'est approvisionnée auprès de la société « MEDPACK » de matières premières et d'articles de conditionnement à hauteur de 3.082.132 DT HT.

- La société « UNIMED SA » a signé en date du 01 juin 2023 avec la société « NIPPOMED », un contrat de location d'un local à usage industriel sis à la Zone Industrielle Kalâa Kebira. Cette location est consentie pour une période d'une année, commençant le 01 juin 2023 et finissant le 31 mai 2024, reconductible par tacite reconduction le 01 juin 2024, et moyennant un loyer annuel brut de 21.360 H.TVA.

Le produit de location enregistré chez la société « UNIMED SA », au 31 décembre 2024, s'élève à 21.360 DT HTVA ;

- La société « UNIMED SA » a signé en date du 31 mai 2023 avec la société « NIPPOMED », une convention de prestation de service à travers laquelle, la société « UNIMED SA » fournit à la société « NIPPOMED » une assistance administrative, une gestion des ressources humaines ainsi que l'accomplissement des obligations comptables, fiscales et juridiques. Cette convention prend effet à partir du 01 juin 2023 et ce pour une durée de trois années renouvelables par tacite reconduction et moyennant des honoraires basés sur un timesheet des travaux réalisés par les équipes de la société « UNIMED SA ».

Le produit enregistré chez la société « UNIMED SA », au 31 décembre 2024, s'élève à 1.221 DT HTVA.

- La société « UNIMED SA » a facturé la quote-part des charges communes (frais de siège) aux sociétés « INOX-MED », « CLEAN ROOM PROJECT », « UNIREST », « SMB », « ISSIS », « SENAMED » et « NIPPOMED » comme indiqué au niveau du tableau suivant :

Société	Montant HT	TVA	Montant TTC
INOX MED	3 000	570	3 570
UNIREST	3 000	570	3 570
S M B	3 000	570	3 570
I S S I S	1 800	342	2 142
SENAMED	1 800	342	2 142
CLEAN ROOM PROJECT	3 000	570	3 570
NIPPOMED	1 050	200	1 250
Total Général	16 650	3 164	19 814

- La société « UNIMED SA » a facturé la quote-part des frais d'assurance maladie aux sociétés « INOX-MED », « CLEAN ROOM PROJECT », « UNIREST », « SMB », « SENAMED » et « NIPPOMED » comme indiqué au niveau du tableau suivant :

Société	Montant HT
INOX MED	4 999
UNIREST	7 673
S M B	7 412
SENAMED	6 332
CLEAN ROOM PROJECT	4 969
NIPPOMED	5 191
Total Général	36 576

- Les soldes des parties liées au 31 décembre 2024 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Société	Solde fournisseurs	Débiteurs divers	Créditeurs divers	Solde total
UNIREST	(64 039)	19 309	-	(44 730)
S M B	(49 960)	14 598	-	(35 362)
I S S I S	-	2 172	-	2 172
SENAME	60 606	14 097	-	74 703
CLEAN ROOM PROJECT	55 867	14 665	-	70 532
INOX MED	-	14 049	-	14 049
SARRA HUILES	-	2 039 958	-	2 039 958
PROMOCHIMICA	-	1 010 065	-	1 010 065
Ridha & Ridha	-	27 379	-	27 379
Ridha Charfeddine	-	-	(263 877)	(263 877)
MEDPACK	(508 589)	-	-	(508 589)
NIPPOMED	-	496 090	-	496 090
Total Général	(506 115)	3 652 382	(263 877)	2 882 390

VII.3 Emissions, rachats et remboursements de dettes et d'actions

• Dettes

Emprunts	Solde au 31.12.2023			Mouvements de la période		Solde au 31.12.2024		
	Total début de période	Échéance à + 1 an	Échéance à - 1 an	Additions	Règlements échéances	Total fin de période	Échéance à + 1 an	Échéance à - 1 an
BH 3,5 mDT	956 925	-	956 925	-	956 925	-	-	-
Amen Bank 8 mDT	2 622 950	1 049 180	1 573 770	-	1 573 770	1 049 180	-	1 049 180
Amen Bank 3 mDT	1 032 787	442 623	590 164	-	590 164	442 623	-	442 623
Amen Bank 11,2 mDT	6 609 836	4 406 557	2 203 279	-	2 203 278	4 406 558	2 203 279	2 203 279
Amen Bank 5,3 mDT	4 257 378	3 214 755	1 042 623	-	1 042 624	3 214 754	2 172 131	1 042 623
Amen Bank 10 mDT	10 000 000	8 612 775	1 387 225	-	1 387 224	8 612 776	6 828 586	1 784 190
Amen Bank 0,6 mDT	600 000	600 000	-	-	-	600 000	505 263	94 737
Amen Bank 0,5 mDT	500 000	500 000	-	-	-	500 000	417 787	82 213
Amen Bank 3 mDT	3 000 000	3 000 000	-	-	-	3 000 000	2 400 000	600 000
Amen Bank 0,84 mDT	-	-	-	840 000	-	840 000	840 000	-
Amen Bank 8,2 mDT	-	-	-	8 200 000	-	8 200 000	8 200 000	-
Total	29 579 876	21 825 890	7 753 986	9 040 000	7 753 985	30 865 891	23 567 046	7 298 845

Les dettes à long terme et court terme se présentent comme suit au 31 décembre 2024 :

	Taux d'intérêt	Nombre total des mensualités	Période de grâce	Date dernière échéance	Garanties
BH 3,5 mDT	TMM + 0,95%	84 mois	36 mois	30/09/2024	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 8 mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	20/08/2025	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 3 mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	20/09/2025	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 11,2 mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	02/12/2026	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 10 mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	15/03/2029	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 5,3 mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	10/01/2028	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 0,6 mDT	TMM + 1,25%	80 mois	23 mois	25/12/2029	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 0,5 mDT	TMM + 1,25%	82 mois	22 mois	25/12/2029	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 3 mDT	TMM + 1,25%	83 mois	23 mois	25/12/2029	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 0,84 mDT	TMM + 1,50%	84 mois	23 mois	05/11/2031	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 8,2 mDT	TMM + 1,50%	84 mois	23 mois	05/06/2031	Voir Eng. Hors Bilan

• Actions

Aucune émission ni remboursement d'actions ordinaires n'a eu lieu durant l'exercice 2024

VII.4 Immobilisations acquises par voie de leasing

Année	Contrat	Catégorie	Valeur Brute	Échéance à - 1 an	Échéance à + 1 an et - de 5 ans	Taux d'intérêt Effectif	Nbre total des Échéances	Loyer mensuel TTC
2 023	Contrat 556170	Matériel de transport	604 241	214 932	117 051	10,59%	36	19 978
2 024	Contrat 593050	Matériel de transport	1 931 987	589 426	1 084 518	11,62%	36	62 166
2 024	Contrat 593060	Matériel de transport	240 276	74 483	142 631	11,62%	36	7 732
Total			2 776 504	878 841	1 344 200			89 876

VII.5 Engagements hors bilan

Type d'engagement	Valeur totale	Tiers	Observations
Engagements Donnés			
a) Garanties personnelles			
- Cautionnement	4 638 944	UBCI	
- Lettre de crédit	201 959	UBCI	
b) Garanties réelles			
- Hypothèque	12 000 000	Amen Bank	Une hypothèque sur l'ensemble de la propriété constituée par les parcelles n° 32-33-34-35-36 du plan de lotissement de la zone industrielle de Kalaa Kébira a été accordée à la Banque en avril 2010
- Nantissement	12 000 000	Amen Bank	Un nantissement sur une liste d'équipement d'exploitation de l'entreprise a été accordé à la Banque en avril 2010
c) Effets escomptés et non échus			
	4 231 708	UBCI	
	3 321 162	UIB	
	8 413 332	BTL	
	6 264 735	ATB	
	6 715 041	Amen Bank	
d) Créances à l'exportation mobilisées			
	1 441 564	UBCI	
e) Abandon de créances			
f) Créances Leasing			
Total	59 228 445		
Engagements reçus			
Néant			
Total			
Engagements réciproques			
Néant			
Total			

VII.6 Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination (En Dinar Tunisien)

Rubrique	Montant	Ventilation			
		Coût de production	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges
Achats d'approvisionnements consommés	61 740 698	60 914 097	209 633	329 226	287 742
Charges de personnel	20 867 228	12 660 903	3 438 939	3 698 339	1 069 047
Dotation aux Amort. & Prov.	16 563 276	10 225 824	430 832	1 553 760	4 352 860
Autres charges d'exploitation	12 334 922	4 373 167	4 133 666	3 064 688	763 401
Charges financières nettes	6 719 008	-	-	-	6 719 008
Autres pertes ordinaires	326 249	-	-	-	326 249
Impôt sur les sociétés	8 524 958	-	-	-	8 524 958
TOTAL	127 076 339	88 173 991	8 213 070	8 646 013	22 043 265

VII.7 Soldes intermédiaires de gestion (En Dinar Tunisien)

Produits	31.12.2024	31.12.2023	Charges	31.12.2024	31.12.2023	Soldes	31.12.2024	31.12.2023
CA Local	96 186 975	72 388 977	Stockage/ déstockage de production	3 066 564	(1 993 627)			
CA Export	51 489 021	63 613 957						
Autres produits d'exploitation	206 720	150 233						
Total	147 882 716	136 153 167	Total	3 066 564	(1 993 627)	Production	144 816 152	138 146 794
Production	144 816 152	138 146 794	Achats consommés	61 740 698	61 382 039	Marge sur coût matière	83 075 454	76 764 755
Marge sur coût matière	83 075 454	76 764 755	Autres charges externes	11 900 556	11 706 830	Valeur ajoutée	71 174 898	65 057 925
			Charges de personnel	20 867 228	19 454 352			
			Impôts et taxes	434 366	878 053			
Valeur ajoutée	71 174 898	65 057 925	Total	21 301 594	20 332 405	Excédent brut d'exploitation	49 873 304	44 725 520
Excédent brut d'exploitation	49 873 304	44 725 520	Charges financières nettes	6 719 008	6 695 601			
Autre produits ordinaires	394 817	88 269	Autres charges ordinaires	326 249	11 328 121			
Produits de placement	324 221	118 793	Dotations aux amort et prov	16 563 276	15 877 485			
			Impôt sur les bénéfices	8 524 958	5 448 823			
Total	50 592 342	44 932 582	Total	32 133 491	39 350 030	Résultat des activités ordinaires	18 458 851	5 582 552
Résultat des activités ordinaires	18 458 851	5 582 552						
Effets positif des modif. comptables	-	-	Effets négatifs des modif. Comptables	-	-			
Total	18 458 851	5 582 552	Total	-	-	Résultat après modifications comptables	18 458 851	5 582 552

VII.8 Note sur les éventualités et les évènements postérieurs à la date de clôture

La société Unimed SA a reçu en date du 11 décembre 2024, un avis d'une vérification approfondie de sa situation fiscale qui porte sur les impôts et taxes suivants :

Impôts & Taxes	Période
Impôts sur les sociétés	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Acomptes provisionnels	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Taxes sur la valeur ajoutée	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
TCL	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Retenues à la source	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Taxes de Formation Professionnelle	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
FOPROLOS	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Timbre Fiscal	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
FODEC	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Avance sur impôt sur les ventes au profit des personnes PP soumises à l'IR selon le régime forfaitaire dans la catégorie BIC	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle	Avril 2020
Contribution Sociale de Solidarité	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023

Par ailleurs, le management de la société n'a identifié aucun évènement survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers et qui est lié à des conditions existantes à la date de clôture et qui peut entraîner une modification importante des actifs ou des passifs de la société ou qui risque d'avoir des répercussions importantes sur ses activités futures.

Tunis, le 02 juillet 2025

**Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société « UNIMED SA »
Zone Industrielle Kalaa Kébira, Sousse**

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Unité de Fabrication des Médicaments « UNIMED SA », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 112.723.158 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 18.458.851 DT.

A notre avis, à l'exception de l'incidence éventuelle de la question évoquée dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « UNIMED SA » au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserve

La société « Unimed SA » détient une participation de 17,51% dans le capital de la société « Promochimica » pour une valeur nette comptable de 7.762.600 DT ainsi qu'une avance de 1.010.065 DT en compte courant sur ladite société.

Le 17 octobre 2019, en raison des pertes accumulées depuis la création de la société, le commissaire aux comptes de la société « Promochimica » a convoqué une assemblée générale ordinaire afin de délibérer sur la situation économique et financière de la société et ses perspectives. Il est à indiquer que la société n'a toujours pas arrêté ses états financiers au titre de 2017. En l'absence d'une situation financière et comptable récente et d'informations suffisantes et appropriées sur l'activité de la société et ses perspectives, nous ne sommes pas en mesure de déterminer si une provision pour dépréciation des titres de participation et de l'avance en compte courant est nécessaire et si oui, quel serait le montant.

A noter que la participation est provisionnée dans les comptes de la société « UNIMED SA » à concurrence de 3.881.300 DT.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des stocks

Les stocks figurent au bilan au 31 décembre 2024 pour une valeur nette de 47.577.836 DT et représentent l'un des postes les plus importants du bilan. Au 31 décembre 2024, la provision sur les stocks s'élève à 6.525.453 DT.

Les stocks se composent comme suit :

- Matières premières, articles de conditionnement, produits en cours de fabrication et produits finis : Cette catégorie est valorisée au coût selon la méthode de l'inventaire permanent ;
- Les matières premières et articles de conditionnement sont valorisés à leur coût d'achat hors taxes récupérables majoré par les frais accessoires d'achats ;
- Les produits finis et semi -finis sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur nette de réalisation et le coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les pièces de rechange et consommables : Ces stocks sont valorisés au coût selon la méthode de l'inventaire permanent. Ils sont évalués au coût moyen pondéré ;

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture et à vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable NCT 04 relative au stock et à apprécier les données et les hypothèses retenues par la direction pour déterminer la valeur de réalisation nette et l'estimation des provisions sur stocks.

Observation

Nous attirons votre attention sur la note VII-8 aux états financiers qui décrit le fait que la société Unimed SA fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal approfondi portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif de ces contrôles ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport.

Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Délai de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire

Contrairement aux dispositions de l'article 275 du code des sociétés commerciales, une assemblée générale ordinaire ne s'est pas tenue dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable à l'effet d'approuver les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Conseil Audit Formation – CAF

Société Général Audit

Abir Matmti

Ahmed Ayadi

Tunis, le 02 juillet 2025

**Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société « UNIMED SA »
Zone Industrielle Kalaa Kébira, Sousse**

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que la rémunération des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- Votre société a contracté au cours de l'exercice 2024 les crédits suivants :

	Taux d'intérêt	Nombre d'échéances	Période de grâce	Total au 31/12/2024	Échéance à + 1 an
Amen Bank 0,84mDT	TMM + 1,50%	84 mois	23 mois	840 000	840 000
Amen Bank 8,2mDT	TMM + 1,50%	84 mois	23 mois	8 200 000	8 200 000
Contrat Leasing 593050	11,62%	36 mois		1 673 944	1 084 518
Contrat Leasing 593060	11,62%	36 mois		217 114	142 631

- La société « UNIMED SA » a accordé en 2024 un prêt en compte courant associé à la société « Promochimica » de 48.483 DT. Le compte courant associé « Promochimica » affiche un solde au 31 décembre 2024 de 1.010.965 DT. Un avenant à cette convention de prêt en compte courant associé a été signé en 2023 pour éliminer la date limite du prêt à savoir, le 31 décembre 2022, prévue dans la convention initiale.

B- Conventions et opérations conclues durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2024 (autres que la rémunération des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- Dans le cadre du financement de la pénalité douanière pour un montant global de 2.392.657 DT condamnant solidairement les sociétés « UNIMED SA » et la société sœur « Sarra Huiles », la société « UNIMED SA » a accordé en 2023 un prêt en compte courant associé à la société « Sarra

Huiles » de 1.900.884 DT. Le compte courant associé « Sarra Huiles » affiche un solde au 31 décembre 2024 de 2.039.958 DT y compris les intérêts ;

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 16 décembre 2023.

- La société « UNIMED SA » a signé en date du 01 juin 2023 avec la société « NIPPOMED », un contrat de location d'un local à usage industriel sis à la Zone Industrielle Kalâa Kebira. Cette location est consentie pour une période d'une année, commençant le 1^{er} juin 2023 et finissant le 31 mai 2024, renouvelable par tacite reconduction le 1^{er} juin 2024, et moyennant un loyer annuel brut de 21.360 DT H.TVA.

Le produit de location enregistré chez la société « UNIMED SA », au 31 décembre 2024, s'élève à 21.360 DT HTVA ;

- La société « UNIMED SA » a signé en date du 31 mai 2023 avec la société « NIPPOMED », une convention de prestation de service à travers laquelle, la société « UNIMED SA » fournit à la société « NIPPOMED » une assistance administrative, une gestion des ressources humaines ainsi que l'accomplissement des obligations comptables, fiscales et juridiques. Cette convention prend effet à partir du 1^{er} juin 2023 et ce, pour une durée de trois années renouvelables par tacite reconduction et moyennant des honoraires basés sur un TimeSheet des travaux réalisés par les équipes de la société « UNIMED SA ».

Le produit enregistré chez la société « UNIMED SA », au 31 décembre 2024, s'élève à 1.221 DT HTVA.

Il convient de préciser que les deux dernières conventions n'ont pas été autorisées préalablement par le conseil d'administration sur la base d'un rapport spécial des commissaires aux comptes.

- La société « UNIMED SA » a conclu en date du 1^{er} janvier 2016 avec la société « SENAMED », une convention en vertu de laquelle la société « SENAMED » s'engage à fournir à la société « UNIMED SA », des prestations de promotion et d'information médicale de ses produits médicamenteux sur le territoire tunisien. Cette convention a fait l'objet d'un premier avenant en date du 10 décembre 2018, portant le montant des honoraires de 7.000 DT HTVA par mois à 10.000 DT HTVA par mois, puis d'un deuxième avenant en date du 26 février 2022, portant le montant des honoraires de 10.000 DT HTVA par mois à 13.000 DT HTBA par mois.

Le montant facturé à la société « UNIMED SA » au titre de l'exercice 2024 s'élève à 156.000 DT HTVA. Par ailleurs, la prime des délégataires facturée à la société « UNIMED » s'élève au 31 décembre 2024 à 41.586 DT.

- La société « UNIMED » a conclu en date du 25 mai 2011 avec la société « Inox Med » une convention de prestation de service à travers laquelle la société « Inox Med » a pour objet d'assurer à la société « UNIMED SA » la mission d'entretien et de rénovation de ses installations, selon les règles et les normes professionnelles, en respectant les consignes et les délais fixés par la société « UNIMED SA » pour chaque mission.

Cette convention a une durée d'une année à compter de la date de sa signature, et elle est renouvelable tacitement sauf dénonciation de l'une des deux parties, un mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception ou contre décharge. Le montant facturé à la société « UNIMED SA » au titre de l'exercice 2024 s'élève à 480.755 DT.

- La convention de prestation de service avec la société « Clean Room Project » a pour objet d'assurer à la société « UNIMED SA » l'exécution de divers travaux d'aménagement, au niveau de ses salles blanches, selon les règles et les normes professionnelles, en respectant les consignes et les délais fixés par la société « UNIMED SA » pour chaque mission.

Cette convention a une durée d'une année à compter de la date de sa signature, et elle est renouvelable tacitement sauf dénonciation de l'une des deux parties, un mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception ou contre décharge. Le montant facturé à la société « UNIMED SA » au titre de l'exercice 2024 s'élève à 80.800 DT.

- La convention de prestation de service avec la société « SMB » a pour objet d'assurer à la société « UNIMED SA » la mission de réalisation de divers travaux d'extension et d'aménagement de ses locaux, selon les règles et les normes professionnelles, en respectant les consignes et les délais fixés par la société « UNIMED SA » pour chaque mission.

Cette convention a une durée d'une année à compter de la date de sa signature, et elle est renouvelable tacitement sauf dénonciation de l'une des deux parties, un mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception ou contre décharge. Le montant facturé à la société « UNIMED SA » au titre de l'exercice 2024 s'élève à 221.032 DT.

- La société « UNIMED SA » a conclu en date du 04 juin 2011 avec la société « UNIREST », une convention en vertu de laquelle la société « UNIREST » s'engage à fournir à la société « UNIMED SA », des prestations de restauration de son personnel.

Cette convention a une durée d'une année à compter de la date de sa signature, et elle est renouvelable tacitement sauf dénonciation de l'une des deux parties, un mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception ou contre décharge. Cette convention a été signée en le 04 juin 2011 et renouvelée depuis.

La société « UNIMED SA » s'engage à ce que les locaux mis à la disposition de la société « UNIREST » soient conformes aux standards et aux règles d'hygiène et de sécurité, à fournir à la société « UNIREST » tout le matériel électroménager et les batteries de cuisine nécessaires à sa mission, à fournir également tout le nécessaire de service à l'instar des plateaux, assiettes et couverts et enfin, à aménager le réfectoire.

Le montant facturé à la société « UNIMED SA » au titre de l'exercice 2024 s'élève à 495.350 DT HTVA ;

- Au 31 décembre 2024, la société « UNIMED SA » s'est approvisionnée auprès de la société « MEDPACK » de matières premières et d'articles de conditionnement à hauteur de 3.082.132 DT HTVA.
- Votre société a facturé la quote-part des charges communes (frais de siège) aux sociétés « INOX MED », « CLEAN ROOM PROJECT », « UNIREST », « SMB », « ISSIS », « SENAMED » et « NIPPOMED » comme indiqué au niveau du tableau suivant :

Société	Montant HT	TVA	Montant TTC
INOX MED	3 000	570	3 570
UNIREST	3 000	570	3 570
S M B	3 000	570	3 570
I S S I S	1 800	342	2 142
SENAMED	1 800	342	2 142
CLEAN ROOM PROJECT	3 000	570	3 570
NIPPOMED	1 050	200	1 250
Total Général	16 650	3 164	19 814

- La société « UNIMED SA » a signé avec les sociétés « INOX MED », « UNIREST », « SMB », « SENAMED » et « CLEAN ROOM PROJECT » une convention d'avance et de refacturation des charges d'assurance Groupe à travers de laquelle, la société « UNIMED SA » supporte la prime

relative à l'adhésion du personnel de sociétés « INOX MED », « UNIREST », « SMB », « SENAMED », « CLEAN ROOM PROJECT » et « NIPPOMED » et procède à sa refacturation annuellement au titre de participation aux frais de contrat d'assurance groupe.

Les montants refacturés par la société « UNIMED SA » au 31 décembre 2024 se présentent comme suit :

Société	Montant HT
INOX MED	4 999
UNIREST	7 673
S M B	7 412
SENAMED	6 332
CLEAN ROOM PROJECT	4 969
NIPPOMED	5 191
Total Général	36 576

- La société « UNIMED SA » a signé en date du 02 janvier 2018 avec M. Lotfi Charfeddine, un contrat de location d'un dépôt objet du lot 14 du TF 40017, d'une contenance de 619 m² et situé à la Zone Industrielle Kalâa Kebira. Cette location est consentie pour une période de trois années consécutives, commençant le 01 janvier 2018 et finissant le 31 décembre 2020, et a été renouvelée par tacite reconduction le 01 janvier 2021, et moyennant un loyer mensuel de 3.500 H.TVA.

La charge de location enregistrée chez la société « UNIMED SA », au 31 décembre 2024, s'élève à 42.000 DT HTVA ;

- Les encours des crédits bancaires et financements leasing contractés durant l'exercice 2024 et les exercices antérieurs se détaillent comme suit :

	Taux d'intérêt	Nombre d'échéances	Période de grâce	Total au 31/12/2024	Échéance à + 1 an	Échéance à - 1 an
BH 3,5 mDT	TMM+0,95%	84 mois	36 mois	-	-	-
Amen Bank 8 mDT	TMM+1,25%	84 mois	24 mois	1 049 180	-	1 049 180
Amen Bank 3 mDT	TMM+1,25%	84 mois	24 mois	442 623	-	442 623
Amen Bank 11,2 mDT	TMM+1,25%	84 mois	24 mois	4 406 558	2 203 279	2 203 279
Amen Bank 5,3 mDT	TMM+1,25%	84 mois	24 mois	3 214 754	2 172 131	1 042 623
Amen Bank 10 mDT	TMM+1,25%	84 mois	24 mois	8 612 776	6 828 586	1 784 190
Amen Bank 0,6 mDT	TMM+1,25%	84 mois	24 mois	600 000	505 263	94 737
Amen Bank 0,5 mDT	TMM+1,25%	84 mois	23 mois	500 000	417 787	82 213
Amen Bank 3 mDT	TMM+1,25%	36 mois	22 mois	3 000 000	2 400 000	600 000
Amen Bank 0,84 mDT	TMM+1,50%	84 mois	23 mois	840 000	840 000	-
Amen Bank 8,2 mDT	TMM+1,50%	84 mois	23 mois	8 200 000	8 200 000	-
Contrat 556170	10,59%	36 mois	-	331 983	117 051	214 932
Contrat 593050	11,62%	36 mois	-	1 673 944	1 084 518	589 426
Contrat 593060	11,62%	36 mois	-	217 114	142 631	74 483

C- Rémunération des dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Aucune rémunération n'a été servie au Directeur Général au titre de l'exercice 2024.

La somme des rémunérations nettes dues au Directeur Général s'élève au 31 décembre 2024 à 114.683 DT.

- Le Président du Conseil d'Administration perçoit une rémunération en tant que salarié pour le poste qu'il occupe au sein de la société. Cette rémunération s'élève au titre de l'exercice 2024 à un montant brut 212.962 DT.

- Le Conseil d'Administration réuni en date du 23 juillet 2024, a décidé la désignation de Mr. Mohamed Ali Akkari au poste de Directeur Général Adjoint et a fixé sa rémunération nette mensuelle à 10.770,253 DT ainsi qu'une rémunération variable calculée en fonction du taux de réalisation du budget au titre du deuxième semestre de l'année 2024. Cette rémunération s'élève au titre de l'exercice 2024 à un montant brut 199.163 DT.

En outre, les dirigeants sus-indiqués bénéficient chacun d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais s'y rattachant et des frais de communications téléphoniques.

- Le Conseil d'Administration en date du 27 mai 2025 a décidé l'octroi de jetons de présence à concurrence de 25kDT brut par administrateur au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales.

Conseil Audit Formation – CAF

Société Général Audit

Abir Matmti

Ahmed Ayadi

